



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du 7 novembre 2025

Présents : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHEREL Sabrina, M. CHAUVIRÉ Yann, M. KERMABON François, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GAILLARD Sylvie, Mme OLLIVIER Valérie, M. JOUANNO Mickaël, M. LE TROUHER Vincent et Mme GOALABRE-BITEAU Anne.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel (procuration à Sylvie LE GAILLARD), Mme LE GARGASSON Nadège (procuration à Sabrina CHEREL), Mme MATIGNON Isabelle.

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 5 septembre 2025 à l'unanimité des conseillers présents sans observation.

### Décision modificative budgétaire n°2- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Afin de régulariser des titres de location passés sur l'exercice 2024 et prévoir les crédits nécessaires aux amortissements pour dépréciation suite à des ventes de matériel, il convient de procéder à une modification budgétaire du budget communal principal, madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<strong>FONCTIONNEMENT</strong>				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<strong>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</strong>	<strong>0,00 €</strong>	<strong>5 000,00 €</strong>	<strong>0,00 €</strong>	<strong>0,00 €</strong>
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<strong>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</strong>	<strong>0,00 €</strong>	<strong>8 000,00 €</strong>	<strong>0,00 €</strong>	<strong>0,00 €</strong>
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
<strong>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</strong>	<strong>0,00 €</strong>	<strong>0,00 €</strong>	<strong>0,00 €</strong>	<strong>13 000,00 €</strong>
<strong>Total FONCTIONNEMENT</strong>	<strong>0,00 €</strong>	<strong>13 000,00 €</strong>	<strong>0,00 €</strong>	<strong>13 000,00 €</strong>
<strong>Total Général</strong>		<strong>13 000,00 €</strong>		<strong>13 000,00 €</strong>

Après débat, les membres du conseil municipal décident:

- D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal de la commune

### PROJET EDUCATIF DE L'ALSH GUERN-MALGUENAC VACANCES

Madame CHEREL rappelle à l'assemblée ce qu'est un projet éducatif et un projet pédagogique.

Le Projet Educatif, élaboré par l'équipe encadrante et les élus des communes de Guern et Malguénac, décrit un ensemble de valeurs auxquelles le public, sensibilisé par les actions pédagogiques, est invité à adhérer. Ces valeurs sont transmises au travers des opérations planifiées et réalisées grâce aux moyens mis à disposition. Il détermine les orientations du projet pédagogique.

Mme CHEREL a proposé à la commission enfance-jeunesse un nouveau projet éducatif issu du travail de l'équipe encadrante de l'ALSH des vacances dirigées par les directeurs M. ORHANT et M. LE MINIER. Ce projet devait être réactualisé pour mieux correspondre au fonctionnement actuel de l'ALSH ainsi qu'aux besoins des enfants. Il correspond également aux souhaits de l'équipe d'animation en matière pédagogique et adaptés aux moyens mis en œuvre par les communes. Il est donc proposé au conseil de valider le nouveau projet éducatif et de le substituer à la version de 1998.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le projet éducatif de l'ALSH GUERN/MALGUENAC vacances pour leur mise en application dès sa validation.

## RACHAT BOULANGERIE

Madame la Maire rappelle le projet de la commune de Malguénac de conforter l'installation d'un boulanger afin de redynamiser le commerce local.

Ce projet a nécessité l'acquisition de l'ensemble immobilier sise 5 rue Guern à Malguénac. Pour l'acquisition et le portage de ce bien, la commune de Malguénac a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 5 juillet 2019.

La durée de portage maximale de 7 ans va bientôt être atteinte.

Pour procéder au rachat de ce bien acquis par l'EPF Bretagne (nue-propriété) et la commune (usufruit), la commune de Malguénac a désigné les acquéreurs suivants :

- M. LE STRAT Pascal et Mme LE MERCIER Valérie (épouse LE STRAT) ou toute autre personne morale de droit privé dont M. et Mme LE STRAT seront les associés majoritaires.

Cet acquéreur a été choisi pour la qualité du projet qu'il propose. En effet, l'acquéreur s'engage à maintenir l'activité actuelle de boulangerie et réhabiliter la partie logement.

La Collectivité émet donc le souhait que l'EPF Bretagne cède à l'acquéreur sus-désigné la nue-propriété du bien suivant situé sur la commune de Malguénac

**Considérant** que le prix de revient s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT CINQUANTE-SEPT EUROS ET VINGT-HUIT CENTIMES (95 157,28 EUR) TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

- Prix hors taxe : 95 130,90 EUR ;

Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 26,38 EUR.

Après débat, les membres du conseil municipal décident de :

- **DEMANDER** que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à M. et Mme LE STRAT demeurant 8 rue de l'étang à GUERN (56310) ou toute autre personne morale de droit privé dont M. et Mme LE STRAT seront les associés majoritaires, de la nue-propriété du bien cadastré section ZK n°266 situé sur la commune de Malguénac d'une contenance globale de 1 057 m<sup>2</sup>,

- **D'APPROUVER** les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT CINQUANTE-SEPT EUROS ET VINGT-HUIT CENTIMES (95 157,28 EUR) TTC à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités.

## VENTE FOUR BOULANGERIE

Madame la Maire propose à l'assemblée de vendre au boulanger M. LE STRAT le four intégré acheté par la commune en 2020. Ce four professionnel ne peut servir qu'à l'usage d'un boulanger.

La boulangerie LE STRAT Pascal étant acquéreur du bâtiment où se situe la boulangerie il est naturel de leur vendre ce matériel professionnel. Le prix proposé est 30 000 euros.

Après débat, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente du four professionnel à M. LE STRAT pour la somme de 30 000 euros.

- **AUTORISE** madame la maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## SUBVENTIONS 2025 ASSOCIATIONS

Il est proposé à l'assemblée de modifier les attributions de subventions communales pour l'année 2025 en ajoutant 2 associations bénéficiaires :

- L'association Guitare sur scène, à qui il est proposé de verser la somme de 114 euros.

- L'association école de foot Guern/Malguénac à qui il est proposé de verser la somme de 1374.26 euros (correspondant au cout de la mise à disposition de l'animateur sportif).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDER** les subventions de 114 euros pour Guitare sur scène et 1374.26 euros pour l'association école de foot Guern/Malguénac.

## TRAVAUX PAR LE CLAPPA56 AU 8 ALLÉE DU VERGER

Mme Le Maire indique que le CLARPA 56 souhaite réaliser les travaux pour la colocation pour personnes retraitées (anciennement Domicile Partagé) :

- Pose d'une nouvelle cuisine : la cuisine actuelle est abîmée et ne peut pas être réparée
- Rénovation des deux salles de bain : pose d'une cabine de douche avec habillage, dépose et pose d'un nouveau sol et de nouveaux meubles.
- Chambres : peinture blanche sur les murs, refaire peinture portes et installation de nouveaux luminaires.

Le CLARPA 56 souhaite l'aval de la commune pour planifier les travaux en fonction des disponibilités de l'artisan qui a été choisi. Les travaux pourraient débuter à partir de février 2026.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE les travaux envisagés par le CLARPA 56 au 8 allée du verger.

Une réunion publique sera organisée par le CLARPA56 le jeudi 11 décembre à 18h à la mairie.

## Informations diverses

### Chemins communaux :

Stumultan : Suite à l'enquête publique, une rencontre avec les parties intéressées aura lieu le 15 novembre en mairie et sur place. La maire reviendra vers le conseil municipal pour décider de la suite à donner pour la vente et les conditions assorties.

Gueltas : Une demande d'acquisition d'une partie du chemin derrière la chapelle a été adressée aux élus.

### Ressources humaines :

Florian PERES a été nommé responsable du service technique le 1 er octobre, Gwenegan PINSARD a été stagiairisé à cette même date. Sabine ROBILLARD est en renfort espaces verts jusqu'au 14 novembre.

François LE GLEUHER est arrivé le 6 octobre au poste de responsable restauration collective, il a fait 2 semaines de tuilage avec Fabienne LE CUNFF qui est en retraite depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

### Travaux voirie :

Le marquage au sol de la nouvelle signalisation est prévu dans la semaine du 11 novembre.

Le point à temps devrait être réalisé en novembre.

Une semaine de curage par le service technique est prévu en décembre et une semaine en janvier également sur les zones les plus dangereuses.

### Logement communal :

Les travaux sur la couverture du logement 8 rue de GUERN ont démarré, des travaux pour mettre hors eaux sera installé en attendant que les gros travaux soient réalisés début 2026.

### **Éclairage public :**

Les pluies provoquent des micro-coupures dans les boitiers et disjonctent la programmation automatique de l'éclairage public. Morbihan Energie va réaliser un diagnostic sur le réseau concerné afin que le problème soit résolu.

### **Elagage :**

Il est prévu des travaux d'élagage afin de dégager la voirie communale et permettre les travaux d'installation du réseau de la fibre optique sont prévu en décembre.

### **Fibre:**

Les travaux de l'entreprise Axione pour installer les postes de distribution seront terminés fin 2025/ début 2026. Les travaux concernant l'installation du réseau desservant les particuliers ne seront réalisés qu'ensuite. Une mise en contact entre les particulier et l'opérateur Orange ne se fera que fin 2026.

### **Fête de la musique :**

Les associations de parents d'élèves des 2 écoles de Malguénac ont proposé de reprendre en main l'organisation de la fête de la musique. Le conseil y est favorable. Date prévue : 26 ou 27 juin 2026.

### **Art dans les chapelles :**

Fréquentation en hausse pour la saison 2025. L'œuvre exposée à la chapelle du Moustoir a particulièrement plu au public.

### **Livre sur Malguénac :**

Réunion de la commission communication prévue mardi 18 novembre à 18h30.

### **Association Ajonc d'Or :**

Des membres de l'association du club de foot ont rencontré en mairie les élus le 30 octobre en mairie. Plusieurs sujets ont été abordés : ballons chez les voisins, dénonciation du bail emphytéotique de l'ancien terrain de foot, aménagement d'un club house, mise aux normes...

### **Lotissement :**

Mme la maire a rendez vous à M. le Préfet le 19 novembre 2025 en préfecture pour évoquer les difficultés de la mise place d'un nouveau lotissement par rapport à l'arrêté préfectoral datant du 17 novembre 2021 sur la protection de biotope de la mulette perlière, du bassin versant du ruisseau de Bonne Chère.

### **Éolien :**

Un courrier émanant de l'association les vents tournants a été déposé dans les boîtes aux lettres des malguénacois évoquant que la commune est menacée par l'implantation de chantiers industriels sur les terres agricoles et forestières (éoliens, champs photovoltaïques et méthaniseurs). Le conseil est surpris par cette

annonce puisque aucun projet n'est prévu. Depuis la réunion publique en mars 2024 sur les zones d'accélération de développement des énergies renouvelables, le sujet n'a pas été évoqué. De plus, aucun élu n'a rencontré de développeur spécialisé en énergie éolienne.

**Repas du 11 novembre :**

Le repas servi par le CCAS au plus de 72 ans aura lieu cette année à la salle Résonance, l'apéritif sera offert par la commune après la cérémonie. 268 personnes ont été invitées, 160 personnes viennent au repas.

**Prix villes et villages fleuris :**

Les prix seront remis le 16 décembre 2025.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 12 décembre à 19 heures.**

Conseils début 2026 : - vendredi 16 janvier 2026 et vendredi 27 février 2026.

Élections municipales : 15 et 22 mars 2026.

Fin du conseil à 21h00.